



Téléphone : 02.99.98.81.11  
Mail : mairie@romagne35.bzh

## DECISION DU MAIRE n°2023/10-159

**Le Maire de la Commune de ROMAGNE,**

**Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics,  
**Vu** les préconisations de la médecine du travail du CDG35 pour cet agent

**Considérant** l'offre de la société AZERGO

### DÉCIDE

- Article 1 :** Décide de signer un devis pour l'acquisition d'un fauteuil ergonomique et d'un repose pied pour le montant de 1885 € HT, hors frais de déplacement et hors frais de conseil.
- Article 2 :** Précise que les crédits sont prévus au BP 2023, en section d'investissement, opération 2023-02.
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 23/10/2023

**Le Maire, Cécile PARLOT**

Affiché le  
Transmis en Préfecture le : voir tampon